



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.22.057**  
portant sur

**La modification en cours d'exécution n°2 du marché 2021-008 lot n°2  
relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle  
Guy Durand de la ville d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Une modification en cours d'exécution est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2021-008 lot n°2 relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy Durand à Ingré dont le titulaire est la société SARL MENUISERIE GILBERT, 30 boulevard de la Salle, 45800 SAINT JEAN DE BRAYE.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Guy Durand, des modifications portant sur le remplacement de l'arche par la pose d'une marquise sont nécessaires.

Ce changement amène à une moins-value globale de -10 287,00 € HT, soit -12 344,40 € TTC.

Le montant initial du marché était de : 94 223,10 € HT, soit 113 067,72€ TTC.

Le montant après la plus-value suite à la modification en cours d'exécution n°1 était de 94 505,10 € HT, soit 113 406,12 € TTC

Le nouveau montant du marché est de : 84 218,10 € HT, soit 101 061,72 € TTC.

**Article 2 :** La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3 :** Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Article 5 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6 :** Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 30 mai 2022

 Le Maire  
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :  
Transmis au représentant de l'Etat le : 30 mai 2022  
Publié ou notifié-le : 30 mai 2022  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE INGRE**

**Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_22_057
Date de la décision :	2022-05-30 00:00:00+02
Objet :	modification en cours d'exécution n°2 du marché 2021-008 lot n°2 relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy Durand
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20220530-DC_22_057-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220530-DC_22_057-AR-1-1_0.xml	text/xml	958
Nom original :		
DC.22.057 - MECE 2 MENUISERIE GILBERT.pdf	application/pdf	220542
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20220530-DC_22_057-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	220542

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mai 2022 à 15h35min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mai 2022 à 15h35min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mai 2022 à 15h35min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mai 2022 à 15h36min03s	Reçu par le MI le 2022-05-30